



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DE
LA FORMATION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

**PROJET DE RENFORCEMENT DE L'ÉDUCATION POUR
AMÉLIORER LES RÉSULTATS EN MATIÈRE DE CAPITAL
HUMAIN (P507220)**

UNION DES COMORES

**Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
(PMPP)**

VERSION PROVISOIRE

décembre 2024

Sommaire

I. Introduction	4
I.1. Contexte du projet	4
I.2. Description du projet**	4
I.2.1. Objectif de développement du projet	4
I.2.2. Composantes du projet	4
I.3. Zones d'intervention du projet	8
I.4. Les bénéficiaires potentiels du projet.....	8
II. OBJECTIF/DESCRIPTION DU PMPP	9
III. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES.....	10
III.1. Méthodologie	10
III.2. Parties concernées et autres parties intéressées	10
III.2.1. Parties prenantes susceptibles d'être touchées de manière POSITIVE	10
III.2.2. Parties prenantes susceptibles d'être touchées de manière NÉGATIVE.....	11
III.2.3. Les autres parties prenantes.....	12
III.3. Personnes ou groupes défavorisés/vulnérables	12
IV. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	15
IV.1. Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet.....	15
IV.2. Résumé des besoins des parties prenantes du projet, des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes	17
IV.3. Plan de mobilisation des parties prenantes	17
IV.4. Informations des parties prenantes	23
V. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR LA MISE EN œuvre DES ACTIVITÉS DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	24
V.1. Ressources humaines	24
V.2. Fonctions et responsabilités de la gestion.....	25
VI. MÉCANISMES DE RÈGLEMENT DES PLAINTES	26
VI.1. Description du mécanisme de règlement des plaintes.....	26
VII. SUIVI ET RAPPORTS.....	30
VII.1. Résumé des dispositions de suivi et d'établissements des rapports de mise en œuvre du PMPP	30
VII.2. Rapports aux groupes de parties prenantes.....	30
ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES.....	33
ANNEXE 2 :	42
Modèle de fiche de plainte	42

ANNEXE 3 : Modèle de registre d'enregistrement des plaintes 44

Liste des tableaux

Tableau 1. Identification des groupes vulnérables, des obstacles à leurs accès à l'information et des organisations représentatives et/ou partenaires leaders 13
Tableau 2. Plan de mobilisation des parties prenantes 18
Tableau 3. Prévision budgétaire des activités de mobilisation des parties prenantes 24
Tableau 4. Description du mécanisme de règlement des plaintes 26

Liste des acronymes

AB	: Apprentissage de Base
AFD	: Agence Française de Développement
APC	: Approche Par les Compétences
ASE	: Abus Sexuel sur les Enfants
CERC	: Composante d'Intervention d'Urgence
CES	: Cadre Environnemental et Social
CLRP	: Comité Local de Règlement des Plaintes
CNRP	: Comité National de Règlement des Plaintes
CRRP	: Comité Régional de Règlement des Plaintes
EAS	: Exploitation Abus Sexuel
E&S	: Environnemental et Social
HS	: Harcèlement Sexuel
MEN	: Ministère de l'Éducation Nationale
MRP	: Mécanisme de Règlement des Plaintes
NES	: Normes Environnementales et Sociales
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSC	: Organisation des Sociétés Civiles
PAD	: Project Appraisal Document
PAP	: Personne Affectée par le Projet
PGMO	: Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre
PMPP	: Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
SMS	: Service de Messages S
UEP	: Unité d'Exécution du Projet
UNICEF	: United Nations International Children's Emergency Funds
VBG	: Violence Basée sur le Genre

I. INTRODUCTION

I.1. Contexte du projet

D'une manière générale, l'Union des Comores fait face à des défis éducatifs majeurs, notamment la transmission de la pauvreté intergénérationnelle, le faible niveau des enseignants et un programme pédagogique obsolète. Par ailleurs, la participation au pré-primaire reste faible, malgré son caractère obligatoire, et les enfants des zones rurales ont du mal à acquérir des compétences de base en français et en mathématiques. Bien que des progrès louables aient été faits pour un taux d'achèvement de 81 % au primaire, des inégalités persistent dans l'accès et la qualité de l'éducation.

Le gouvernement des Comores, soutenu par la Banque Mondiale, met en œuvre une réforme du programme éducatif axé sur les compétences et les résultats et un cadre curriculaire révisé. Cette initiative vise à améliorer l'enseignement dans les écoles publiques et privées, à surmonter les obstacles à l'éducation en garantissant la santé des élèves et en soutenant l'égalité d'accès pour tous, notamment pour les filles

I.2. Description du projet

I.2.1. Objectif de développement du projet

Le projet de renforcement de l'éducation pour améliorer les résultats en matière de capital humain vise à améliorer la progression des élèves et l'efficacité des enseignants dans l'enseignement primaire.

I.2.2. Composantes du projet

Composante 1 : RENFORCER LES PROGRAMMES D'APPRENTISSAGE DE BASE ET LES REFORMES DE DÉVELOPPEMENT DES ENSEIGNANTS (7 millions USD, dont 3.1 millions USD provenant du Fond pour la transformation des systèmes du GPE, 1.8 millions provenant de la subvention multiplicatrice et 800 000 USD provenant de IDA).

Sous-composante 1.1 : *Appui à la première phase d'une réforme des programmes d'enseignement officiel axé sur l'apprentissage de base* (4.1 millions USD)

a. Ajuster le programme scolaire pour créer un cadre bien défini, organisé et séquencé avec des objectifs d'apprentissage clairs. Ce cadre servira de base pour établir des normes, concevoir le contenu des programmes et spécifier des approches pédagogiques scriptées pour chaque niveau d'apprentissage fondamental (préscolaire et primaire). L'accent sera mis sur l'apprentissage progressif et l'enseignement centré sur l'élève pour façonner le programme révisé. Le programme sera déployé progressivement, en commençant par le préscolaire et les classes de 1ère à 3ème année de l'enseignement primaire. Le projet tirera parti de cet ajustement du programme pour introduire de nouveaux éléments de changements socioculturels positifs et prioritaires, tels que des normes de genre progressistes, des comportements favorables à la santé et une sensibilisation et une réponse au changement climatique. Cette intégration du contenu climatique, alignée sur les engagements des Comores dans le cadre de l'Accord de Paris, sera généralisée à travers les matières en utilisant des exemples pertinents localement. Pour les premières années, les sujets climatiques seront intégrés dans l'enseignement de la lecture et des mathématiques à travers des contenus

adaptés à l'âge sur les modèles météorologiques locaux, la protection de l'environnement et la résilience communautaire. Le programme abordera à la fois l'adaptation (comprendre et répondre aux risques climatiques tels que les cyclones et les inondations) et l'atténuation (promouvoir la gestion environnementale et les pratiques durables). Cette approche garantit que les élèves développent une conscience climatique parallèlement aux compétences fondamentales, les préparant à être des participants actifs dans la construction de la résilience communautaire.

b. Adapter les supports pédagogiques au nouveau programme, y compris les plans de cours. Cela inclura l'introduction de supports pédagogiques dans la langue locale, le Shikomori, au niveau préscolaire, ainsi que le français et les mathématiques pour les classes de 1ère à 3ème année.

c. Établir et utiliser un système national d'évaluation des apprentissages. Le projet financera une évaluation annuelle EGRA/EGMA. Pour soutenir et développer systématiquement les capacités nationales, le projet facilitera un partenariat technique entre l'Institut National de la Statistique et le ministère de l'Éducation (MON). Ce partenariat recueillera des données chaque année pendant la durée du projet, et formera et déploiera une équipe d'évaluation pour administrer une évaluation des apprentissages basée sur un échantillon et utilisant la technologie.

Sous-composante 1.2 : Amélioration des compétences des enseignants et de la motivation du personnel enseignant (4 millions USD)

- Expansion d'un programme mixte de développement professionnel des enseignants combinant (i) des cours en ligne sur des sujets et des pratiques pédagogiques, (ii) une modélisation et un coaching en présentiel ; (iii) un module sur la pédagogie sensible au genre pour déceler les écarts entre les sexes dans l'apprentissage et appuyer les filles en mathématiques et en sciences.
- Mise à disposition des enseignants (i) de nouveaux guides de l'enseignant, de plans de cours structurés sur des tablettes électroniques avec des invites comportementales interactives intégrées et des procédés de suivi et de contrôle systématique en ligne ; (ii) d'un système de suivi des enseignements et d'appui aux enseignants pilotés par les communautés, et (iii) d'un mécanisme de pointage biométrique.

Composante 2 : TRANSFORMER L'ENVIRONNEMENT SCOLAIRE EN APPUI A L'APPRENTISSAGE ET AU BIEN-ETRE DES ÉLÈVES (13 millions USD financement IDA)

Sous-composante 2.1 : Réhabilitation des écoles avec des infrastructures adéquates, résilientes et climato-intelligentes et établissement de centres numériques scolaires (10 millions USD). Les écoles doivent être propices à l'apprentissage, nécessiter une fréquentation régulière et permettre une progression et une réussite scolaire en temps opportun. Pour améliorer les conditions physiques des écoles, ce projet comprendra :

a. La construction et l'aménagement de nouvelles salles de classe pour le préscolaire afin de répondre aux besoins d'inscription adaptés à l'âge et de promouvoir un accès accru à l'éducation préscolaire dans les écoles publiques. Ces salles intégreront des mesures d'adaptation au climat pour renforcer la résilience des bâtiments contre les inondations, les tempêtes et la chaleur extrême. Selon les risques localisés, cela inclut l'amélioration du drainage, le renforcement des structures et des dispositifs de refroidissement passif. Il est important que, comme pour les autres infrastructures publiques, ces infrastructures soient construites selon des normes résilientes pour être prêtes à accueillir des urgences, en fonction du degré et de l'ampleur de la crise, avec la supervision et la coordination des services de l'État. En planifiant les écoles comme des structures

polyvalentes et résilientes au climat, le projet contribuera à renforcer la résilience globale de la communauté.

b. La réhabilitation, la réparation et/ou la modernisation des écoles, y compris l'amélioration des sites et des composants fonctionnels pour assurer une reprise résiliente des écoles touchées par les catastrophes. Il est important que ces efforts de réhabilitation intègrent des mesures d'adaptation au climat pour augmenter la résilience des infrastructures scolaires contre les catastrophes climatiques telles que les inondations, les tempêtes et les vagues de chaleur. Cela pourrait inclure des améliorations des systèmes de drainage, des matériaux de toiture, de la ventilation et d'autres éléments structurels pour résister aux impacts projetés du changement climatique dans la zone du projet. La sélection des écoles à réhabiliter sera basée sur une évaluation complète de la vulnérabilité qui identifie celles les plus à risque face aux dangers climatiques, ainsi qu'une analyse des dommages passés causés par les événements climatiques. Cela garantira que le projet cible les écoles et les communautés les plus nécessiteuses en matière de mises à niveau des infrastructures résilientes au climat. Les améliorations fonctionnelles incluraient la fourniture de toilettes supplémentaires, séparées par sexe et accessibles à tous, la fourniture de points d'eau et l'accès à l'électricité, si possible.

c. La création de centres numériques basés sur les districts scolaires pour une utilisation flexible. Étant donné la répartition géographique des îles comoriennes et des populations, le pays a besoin d'un modèle de prestation de services durable qui puisse apporter une formation aux enseignants et une scolarisation aux élèves, soit par des structures physiques, soit par l'apprentissage virtuel. Dans un ensemble de districts scolaires pilotes, les améliorations des installations pourraient inclure l'installation de points d'accès à Internet et la mise en place d'une salle de classe intelligente pour une utilisation flexible, potentiellement comme centre numérique pour les apprenants tout au long de la vie, y compris les jeunes non scolarisés et les membres de la communauté.

Sous-composante 2.2 : Élargissement du rôle des écoles en tant que centres communautaires pour un meilleur appui à la santé et à la nutrition des élèves et à l'engagement des parents (3 millions USD). Les écoles sont des points d'accès essentiels pour surveiller et soutenir la santé, les besoins de développement et le bien-être général des élèves. Il y a trois activités principales dans cette sous-composante :

a. Fournir un bilan de santé annuel en milieu scolaire. Cela se ferait en partenariat avec les cliniques de santé primaires locales pour (1) dépister tous les élèves à l'aide d'un outil de bilan de santé avec une provision pour les références aux services de santé ; (2) administrer des comprimés de déparasitage ; et (3) orienter les élèves vers les cliniques pour recevoir leur paquet de vaccinations adaptées à leur âge, y compris le vaccin contre le VPH. Ce sous-composant complétera le projet de santé financé par la Banque mondiale en cours (P166013).

b. Renforcer les programmes de collations scolaires existants. En plus de fournir des collations simples pour le petit-déjeuner dans les écoles primaires les plus vulnérables, le projet financera une assistance technique pour le développement d'une stratégie durable d'approvisionnement et de financement des repas scolaires. Le projet explorera des partenariats avec des coopératives de femmes agricultrices pour renforcer les liens entre les petits agriculteurs et l'approvisionnement local en denrées alimentaires pour les écoles.

c. Informer les parents et les élèves sur la bonne nutrition, l'adaptation et l'atténuation climatiques, et les comportements favorables à la santé, y compris sur la santé sexuelle et reproductive (SSR) et la réponse à la violence basée sur le genre (VBG). En coordination avec les parties prenantes pertinentes des écoles et des communautés comoriennes, un ensemble complet de modules d'apprentissage et de matériels sera développé pour promouvoir des comportements sains, prévenir

les grossesses précoces et informer les élèves adolescents sur la SSR, la réponse à la VBG et d'autres questions de santé socio-émotionnelle connexes. Le projet financera également des cours d'alphabétisation pour les parents et des campagnes de changement de comportement pour informer les parents et les communautés des préoccupations en matière de santé et de développement des enfants, favorisant ainsi une plus grande implication des parents dans l'éducation de leurs enfants. Étant donné le niveau élevé de vulnérabilité et d'exposition aux catastrophes climatiques et naturelles, le projet visera également à travers ce sous-composant à sensibiliser le public aux meilleures pratiques et comportements d'atténuation et d'adaptation. Les messages de mobilisation communautaire incluront des messages clés sur la préparation aux catastrophes climatiques et naturelles. Cette sensibilisation publique, qui sera préparée conjointement avec le secteur de la gestion des risques de catastrophes, aidera les communautés à améliorer leurs connaissances sur les catastrophes naturelles (inondations, sécheresses, éruptions volcaniques, cyclones, etc.) et à augmenter leur résilience en promouvant des habitudes et des comportements qui peuvent aider à améliorer la réponse des communautés à de tels chocs.

Composante 3 : RENFORCER LA CAPACITÉ POUR DES REFORMES SECTORIELLES PÉRENNES (US\$5.3 millions, incluant US\$1.9 million provenant de GPE, US\$2.2 millions provenant de la subvention multiplicatrice, et US\$2 millions financement IDA)

Sous-composante 3.1. Renforcement de la planification institutionnelle, de la gestion du personnel et de la capacité de mise en œuvre (3,3 millions USD)

Bien qu'il existe divers besoins importants en matière de développement institutionnel et sectoriel, ce projet priorisera cinq domaines principaux :

a. Améliorer le Système d'Information de Gestion de l'Éducation (SIGE) national en fournissant un soutien technique pour simplifier, numériser et systématiser la collecte et l'analyse régulières et opportunes des statistiques annuelles de l'éducation.

b. Renforcer les systèmes de gestion des enseignants et les mécanismes de responsabilité locale. Le projet soutiendra la création de nouvelles ressources humaines (RH) au sein du Ministère de l'Éducation (MEN) en mettant en œuvre des stratégies qui incluent (1) compléter le recensement des fonctionnaires, inventorier le personnel payé en tant qu'enseignants fonctionnaires et clarifier le statut des deux groupes ; (2) établir un système de gestion et d'information des enseignants (TMIS) pour améliorer l'efficacité et l'efficience du recrutement, des promotions et du déploiement des enseignants ; (3) développer un cadre de carrière pour les enseignants afin d'attirer, de retenir et de motiver un enseignement de qualité ; (4) soutenir le MOE pour mieux surveiller l'absentéisme des enseignants en pilotant un système biométrique numérique pour suivre la présence et l'activité des enseignants ; et (5) engager les structures communautaires/villageoises pour surveiller et encourager une plus grande responsabilité des enseignants en matière de présence et des écoles en matière de résultats d'apprentissage, et plaider pour des ressources proportionnées pour les écoles. Le projet inclura également le développement des capacités institutionnelles pour une meilleure surveillance, planification et réponse aux événements climatiques, qui peuvent entraîner l'insécurité alimentaire et la propagation de maladies infectieuses.

c. Développer un plan de santé scolaire. Le projet élaborera un plan de mitigation contre la VBG/EAS/HS comprenant un code de conduite et la formation des enseignants. Il inclura également des mécanismes de gestion des plaintes/cas pour capturer et traiter les cas/plaintes. Les ministères bénéficieront également de renforcement des capacités et d'échanges d'apprentissage avec d'autres pays mettant en œuvre des programmes pour améliorer le bien-être des enfants dans les écoles.

d. Renforcer la capacité du MEN à soutenir les écoles et à assurer une prestation de services de qualité. Le projet financera une assistance technique pour développer un cadre d'inspection et

renforcer les capacités au sein du MOE pour superviser et réguler la prestation de services dans toutes les écoles, y compris les écoles privées et religieuses.

e. Intégrer les considérations de changement climatique dans la capacité institutionnelle. Le projet renforcera la capacité du Ministère de l'Éducation à surveiller les impacts climatiques, évaluer la vulnérabilité des infrastructures et établir des systèmes d'alerte précoce. Cela améliorera la préparation et la réactivité aux chocs climatiques. Le projet intégrera également une perspective climatique dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des politiques du ministère à travers le secteur. Cela garantira que le changement climatique est systématiquement intégré dans les stratégies et la prise de décision. De plus, le projet renforcera la capacité à collecter et utiliser les données climatiques dans les systèmes de gestion de l'éducation et les évaluations. Enfin, le projet soutiendra la rédaction d'une politique spécifique sur l'éducation et le changement climatique pour fournir un cadre complet pour renforcer la résilience climatique. Ces activités axées sur le climat compléteront les efforts de renforcement institutionnel plus larges.

Sous-composante 3.2. Appui à la gestion du projet et à la capacité (IDA 2 millions USD)

Cette sous-composante soutiendra la mise en œuvre et l'administration générale du projet, y compris la gestion fiduciaire, environnementale et des risques sociaux ; le rapport régulier sur l'avancement de la mise en œuvre ; et les activités de retour d'information des bénéficiaires, y compris le suivi et la réponse aux plaintes et suggestions connexes. Les activités visant à encourager la collaboration entre les ministères gouvernementaux, telles que l'alignement des efforts pour concevoir et mettre en œuvre des enquêtes financées par le projet, seront également couvertes par cette sous-composante.

Composante 4 : **INTERVENTION D'URGENCE CONDITIONNELLE (CIUC)** (sans allocation de fonds)

À la suite d'une crise ou une urgence éligible, l'Emprunteur peut demander à la Banque de réaffecter les fonds du projet pour soutenir la réponse d'urgence et la reconstruction. Ce composant puiserait dans les ressources de subvention non engagées du projet provenant d'autres composants du projet pour couvrir la réponse d'urgence.

I.3. Zones d'intervention du projet

Même si à ce stade, les zones précises concernées par le projet ne sont pas encore déterminées, et définies ultérieurement, la portée du projet de renforcement de l'éducation pour améliorer les résultats en matière de capital humain est d'envergure nationale, à l'échelle des 3 (trois) îles. Les retombées des activités du projet se ressentiront au niveau de toutes les préfectures où il y a des écoles publiques.

I.4. Les bénéficiaires potentiels du projet

- Au moins **151 000 élèves** inscrits en première année du programme préscolaire et primaire.
- Environ **2 500 enseignants des écoles primaires publiques** bénéficieront directement d'un **appui au développement professionnel**,
- Environ **4 050 enseignants dans les écoles primaires publiques et 700 dans les écoles privées** bénéficieront **des réformes systématiques du système de gestion et de développement des enseignants.**

II. OBJECTIF/DESCRIPTION DU PMPP

Le projet de renforcement de l'éducation pour améliorer les résultats en matière de capital humain est préparé au titre du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale. Conformément à la Norme Environnementale et Sociale (NES) n° 10, relative à la mobilisation et à l'information des parties prenantes, les agences de mise en œuvre doivent fournir aux parties prenantes des informations en temps voulu, pertinentes et de manière compréhensible et accessible, et les consulter d'une manière culturellement appropriée, sans manipulation, interférence, coercition, discrimination ou intimidation.

L'objectif global du présent PMPP est de définir un programme d'engagement des parties prenantes, y compris la divulgation d'informations au public et la consultation tout au long du cycle du projet. Le PMPP décrit les moyens par lesquels l'équipe de projet communiquera avec les parties prenantes et comprend un mécanisme par lequel les personnes peuvent exprimer leurs préoccupations, fournir des informations en retour ou déposer des plaintes concernant les activités du projet ou toute autre activité liée au projet.

III. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

III.1. Méthodologie

Afin de respecter les meilleures pratiques, le projet appliquera les principes suivants pour l'engagement des parties prenantes :

- **Ouverture et approche basée sur le cycle de vie du projet** : Des consultations publiques sur le(s) projet(s) seront organisées tout au long du cycle de vie du projet, de manière ouverte, sans manipulation extérieure, interférence, coercition ou intimidation.
- **Participation éclairée et retour d'information** : Les informations seront fournies à toutes les parties prenantes et largement diffusées auprès d'elles dans un format approprié ; des occasions sont prévues pour enregistrer les réactions des parties prenantes, ainsi que pour analyser et traiter les commentaires et les préoccupations.
- **Inclusivité et sensibilité** : L'identification des parties prenantes est entreprise pour favoriser une meilleure communication et établir des relations efficaces. Le processus de participation aux projets est inclusif. Toutes les parties prenantes sont encouragées à tout moment à participer au processus de consultation. L'égalité d'accès à l'information est assurée à toutes les parties prenantes. La sensibilité aux besoins des parties prenantes est le principe clé qui sous-tend la sélection des méthodes de mobilisation. Une attention particulière est accordée aux groupes vulnérables qui risquent d'être exclus des bénéfices des projets, en particulier les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes déplacées, les travailleurs migrants et les communautés, ainsi qu'aux sensibilités culturelles des divers groupes ethniques.
- **Flexibilité** : Si la distanciation sociale, le contexte culturel (par exemple, une dynamique de genre particulière) ou des facteurs de gouvernance (par exemple, un risque élevé de représailles) empêchent les formes traditionnelles d'engagement en face à face, la méthodologie doit s'adapter à d'autres formes d'engagement, y compris diverses formes de communication par internet ou par téléphone.

III.2. Parties concernées et autres parties intéresséesⁱ

Les parties concernées comprennent les communautés locales, les membres des communautés et d'autres parties susceptibles d'être touchées directement par le projet. Plus précisément, les personnes et les groupes suivants entrent dans cette catégorie :

III.2.1. Parties prenantes susceptibles d'être touchées de manière POSITIVE

- (i) Le corps enseignant des écoles publiques et privées qui vont bénéficier du programme de développement professionnel de manière générale ;
- (ii) Les équipes de supervision et de direction des écoles publiques et privées qui auront des formations dédiées,

- (iii) Les élèves tous genres confondus du primaire et du préscolaire qui auront un meilleur niveau scolaire, un environnement scolaire nettement amélioré et climatiquement résilient et vont pouvoir achever dans les délais le primaire,
- (iv) Les élèves filles du primaire qui auront des appuis particuliers en mathématiques et en sciences, des toilettes spécifiques pour filles à l'école et qui seront prémunies des grossesses précoces,
- (v) Les élèves garçons et filles potentiels du niveau préscolaire qui auront de nouvelles salles de classe adaptées à leur âge ;
- (vi) Les ménages parents d'élèves qui vont potentiellement bénéficier des mesures d'accompagnement et de campagnes de changement de comportements ;
- (vii) Les ménages à faibles revenus, parents d'élèves, accédant à des services scolaires de qualité ;
- (viii) Les jeunes et les adultes non scolarisés ayant l'opportunité de s'instruire grâce aux hubs communautaires,
- (ix) Les communautés dans les 3 (trois) îles qui jouiront des retombées positives de la réforme de l'enseignement primaire et notamment la digitalisation des salles de classe intelligentes et polyvalentes et centres numériques, les sensibilisations en bonne nutrition et la promotion de la santé en milieu scolaire et du bien-être ;
- (x) Les coopératives des femmes agricultrices sélectionnées qui auront de moyens de subsistance pérennes ;
- (xi) Les mères leaders bénéficiant de formation en développement de l'engagement parental et en normes de genre positives ;
- (xii) Les travailleurs locaux au niveau des chantiers de construction.

III.2.2. Parties prenantes susceptibles d'être touchées de manière NÉGATIVE

- (i) Les personnes ou groupes de personne dont les biens possédés (terrain, parcelles de cultures, cultures tous types confondus) et/ou les activités économiques seront potentiellement impactées par la construction des salles de classe préscolaire, la création des centres numériques ainsi que l'amélioration des bâtiments d'écoles
- (ii) Les enseignants vulnérables pouvant être victimes des risques de captation des bénéfices du projet par les élites ;
- (iii) Les élèves et les communautés immédiates des écoles cibles qui sont potentiellement affectés par les risques d'insalubrité de l'intérieur et des alentours des cantines scolaires, de pollutions sonore et atmosphérique, de sécurité lors des travaux de réhabilitation/construction des infrastructures scolaires ;
- (iv) Les élèves filles qui sont susceptibles de subir les effets des normes de genre négatives ainsi que des actes d'EAS/SH lors des travaux de construction des salles de classe et des infrastructures scolaires avec l'afflux de la main d'œuvre et dans le cadre de l'accès aux avantages du projet ;
- (v) Le personnel soignant dédié au programme qui est susceptible d'être exposés aux risques de santé.,

III.2.3. Les autres parties prenantes

Les parties prenantes des projets comprennent également des parties autres que les communautés directement touchées, notamment :

- (i) L'Unité de Gestion ou d'Exécution du Projet (UGP ou UEP) et ses contractants ;
- (ii) Le Ministère de tutelle du projet et ses services déconcentrés bénéficiaires de la réforme au niveau de tous les districts concernés ;
- (iii) Le Ministère chargé de la santé associée à l'approche multisectorielle et ses services déconcentrés de toutes les préfectures concernées qui bénéficieront des retombées positives de la réforme en termes de suivi de la santé infantile ;
- (iv) Le Ministère chargé de l'approvisionnement en eau et de l'Assainissement associé à l'approche multisectorielle et ses services déconcentrés de tous les districts concernés qui bénéficieront des retombées positives de la mise en place des points d'eau et des toilettes scolaires ;
- (v) Les centres sanitaires de base des zones cibles ;
- (vi) Les préfectures cibles ainsi que les villages y rattachés qui verront leurs indicateurs de développement humain en matière d'éducation, de santé et communautaire évolués ;
- (vii) Les autres Partenaires techniques et financiers œuvrant dans le secteur santé et éducation (AFD, PME/UNICEF) ;
- (viii) Les syndicats des enseignants des écoles primaires ;
- (ix) Les communautés pour des opportunités de travail lors des travaux ;
- (x) La notabilité ainsi que les autorités religieuses des préfectures concernées ;
- (xi) Les institutions spécialisées et les experts en formation professionnelle du personnel enseignant et en planification ;
- (xii) Les services d'écoute pour la prise en compte et en charge des cas VBG/EAS-HS ;
- (xiii) Les ONG spécialisées dans la lutte et la prévention des actes VBG/EAS-HS et œuvrant dans les aspects « Genre » ;
- (xiv) L'organisation des Sociétés Civiles à l'échelle nationale et régionale ;
- (xv) Les Associations des Handicapés pour appuyer lors des activités de mobilisation ;
- (xvi) Les spécialistes en IT qui auront le privilège de mettre en place le système numérisé ;
- (xvii) Les coopératives des femmes agricultrices sélectionnées qui auront plus d'opportunités économiques ;
- (xviii) Les étudiants universitaires déployés pour l'évaluation des apprentissages au niveau scolaire acquérant d'expériences professionnelles ;
- (xix) Les entreprises travaux,
- (xx) Les prestataires de services, en même temps fournisseurs et distributeurs de matériels de construction et en matériels et accessoires IT,
- (xxi) Les travailleurs (toutes catégories confondues) du projet.

Il est à noter que ces 2 listes ne sont pas exhaustives et seront affinées au fur et à mesure des étapes de mise en œuvre du projet.

III.3. Personnes ou groupes défavorisés/vulnérablesⁱⁱ

Dans le cadre du projet, les groupes vulnérables ou défavorisés peuvent inclure, sans s'y limiter, les groupes suivants :

Tableau 1. Identification des groupes vulnérables, des obstacles à leurs accès à l'information et des organisations représentatives et/ou partenaires leaders

Groupes vulnérables/défavorisés	Obstacles à l'accès à l'information	Organisations représentatives et/ou leaders partenaires
(i) Les personnes (enseignants, superviseurs) proches de l'âge de la retraite ou âgées à capacité d'assimilation limitée	Faible capacité à suivre le rythme de formation professionnelle ou de renforcement des capacités et réticence à adopter la nouvelle technologie.	Syndicat des enseignants, le personnel d'encadrement et de supervision
(ii) Les personnes (enseignants, parents d'élèves, femmes agricultrices, les élèves, les jeunes et les membres des communautés) présentant des handicaps physiques, d'ordre visuel et auditif, vivant seules	Capacité limitée à se déplacer aux lieux de diffusion des informations (places publiques, autres places dédiées, etc.)	Syndicat des enseignants, le personnel d'encadrement des écoles, les associations des parents d'élèves, les délégués des élèves
(iii) Les personnes (enseignants, parents d'élèves, femmes agricultrices, les élèves, les jeunes et membres des communautés des villages) présentant des retards mentaux, souffrant de pathologies et à faibles revenus	Faible capacité d'assimilation des informations partagées, ineffectivité de la participation, difficulté ou impossibilité à exercer des activités économiques	Syndicat des enseignants, le personnel d'encadrement des écoles, les associations des parents d'élèves, les délégués des élèves, les proches soignants
(iv) Les personnes (enseignants, parents d'élèves défavorisées, les élèves) vivant dans des zones reculées difficiles d'accès	Incapacité de ceux illettrés et/ou capacités limitées de ceux à faible niveau d'instruction de participer aux séances d'information, de formation, d'apprentissage	Syndicat des enseignants, le personnel d'encadrement des écoles, les associations des parents d'élèves, les délégués des élèves
(v) Les personnes (parents d'élèves, les membres des communautés, les jeunes) à faibles revenus, et qui ne sont pas instruits	Tendance à l'isolement, Incapacité d'accéder aux canaux de diffusion classique des informations et réticence à adopter la nouvelle technologie	Associations des parents d'élèves, les proches de confiance instruits
(vi) Les PAP femmes et les PAP hommes à faible niveau d'instruction, voire non instruites	Difficulté à la compréhension Incapacité d'accéder aux canaux de diffusion classique des informations	Les proches de confiance instruits
(vii) Les femmes et notamment celles chefs de ménage (parents d'élèves, membres des communautés, PAP, etc.)	Indisponibilité à participer aux activités de mobilisation des parties prenantes due aux charges domestiques assignées à ces femmes	Associations des femmes, Associations des parents d'élèves, Représentante des PAP femmes-chefs de ménage.
(vi) Les personnes (élèves filles, enseignantes, superviseuses, mères filles) victimes d'actes VBG/EAS-HS	Barrière et pesanteur socioculturelle	ONG et associations luttant contre les actes de VBG-EAS-HS

(vii) Les personnes (enseignants, élèves filles, élèves garçons, parents d'élèves) à faibles revenus, victimes d'abus de pouvoir	Impossibilité à bénéficier des avantages du projet	Syndicat des enseignants, le personnel d'encadrement des écoles, les associations des parents d'élèves, les délégués des élèves
---	--	---

Il est à noter que cette liste des groupes vulnérables/défavorisés n'est pas exhaustive à ce stade et doit être actualisée tout au long de la mise en œuvre du projet.

Les groupes vulnérables au sein des communautés touchées par le projet peuvent, le cas échéant, être ajoutés, confirmés et consultés par des moyens spécifiques. Les sections suivantes décrivent les méthodes d'engagement qui seront mises en œuvre dans le cadre du projet.

IV. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

IV.1. Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet

Au cours de la préparation du projet, trois (3) réunions de consultation publique suivantes ont été organisées. Les rapports et plans environnementaux et sociaux ont été communiqués par l'intermédiaire du Ministère chargé de l'Éducation. Les commentaires et aspirations reçus lors des consultations ont été

Du point de vue institutionnel

- Le manque de synergie entre les projets en cours ayant les mêmes activités du MEN. Un cadre de concertation et de collaboration de tous les projets du MEN sera requis pour faire respecter les normes environnementales et sociales de la même manière.
- L'incompréhension potentielle par les écoles, les communautés, les associations et coopératives des portées de leurs implications. La Chambre d'Agriculteurs doit être associée dans l'élaboration des Termes de Références et des dossiers d'appel d'offres de prestataires et de fournisseurs
- La non-mise en place d'une unité de gestion du projet dédiée et autonome limitant l'appropriation par le MEN des interventions du projet. Une unité de gestion du projet autonome est recommandée pour garantir la mise en œuvre des activités du projet en interaction directe avec le MEN
- L'absence de stratégie nationale appropriée et formelle entre les Ministères de la Santé et de l'Éducation risque d'exacerber les dysfonctionnements sociaux entre les 2 secteurs quant à la promotion de la santé scolaire. Un blocage des activités est à craindre sans la mise en place d'un cadre de partenariat formel entre les 2 secteurs.
- La faible ou la non-implication des mairies les ont empêchés, depuis, à veiller au respect des normes environnementales et sociales des projets de développement initiés auparavant. Ils sollicitent aussi bien une implication qu'une participation active et accrue dans la surveillance et le contrôle des aspects environnementaux et sociaux susceptibles d'être générés par les activités du projet.

En termes de risques d'exclusion et de réticences socioculturelles et religieuses :

- L'afflux massif des élèves dans les écoles publiques pouvant générer des risques d'exclusion ou de discrimination par manque de capacité d'accueil ou à cause des considérations sociales.
- L'inclusion des écoles privées parmi les bénéficiaires du programme.
- L'exclusion des parents d'élèves pauvres et non instruits à cause de l'importance des sensibilités culturelles. Le soutien des associations communautaires et des parents d'élèves est requis pour les impliquer activement dans toutes les activités.
- La surveillance de la qualité de la collation scolaire en termes de normes de nutrition. Elle doit être bénéfique aux familles vulnérables ou aisées et à tous les établissements scolaires publics et privés.
- L'amélioration des conditions d'accès aux services publics essentiels (électricité, eau courante, soins sanitaires) au niveau des écoles risque de susciter des actes de vandalisme qui pourraient être perpétrés par les communautés locales qui ne bénéficient pas des mêmes niveaux de services. Les mairies et les structures communautaires doivent être impliquées dans la sécurisation et la pérennisation des infrastructures mises en place dans les écoles.

- Le poids des pesanteurs culturelles et religieuses de l'accomplissement de l'école coranique, généralement initiée avant l'enseignement scolaire primaire, aura potentiellement deux types d'enjeux : la limitation de l'inscription à l'enseignement préélémentaire, d'une part, et le risque de faire face aux réticences des instances religieuses, d'autre part. Une collaboration avec les autorités religieuses et les maîtres des écoles coraniques du pays s'avère nécessaire pour généraliser l'instauration de l'enseignement préélémentaire dans l'ensemble du pays.

En termes d'inclusion sociale :

- La marginalisation accrue des enfants vivant avec des handicaps en l'absence d'informations en milieu scolaire et au niveau des communautés. Selon leurs avis, ces enfants doivent faire l'objet de recensements réguliers. Des renforcements de capacités des associations qui s'occupent des enfants handicapés sont requis d'après les participants à la consultation publique.

En termes de normes de construction :

- La désuétude des normes de construction scolaire du MEN ne prenant pas en compte les dimensions relatives à la résilience climatique et à la digitalisation de l'enseignement. Un appui du MEN à la révision de ces normes est sollicité.

- Le coût exorbitant, la durabilité ainsi que la non-conformité des constructions et réhabilitations suivant les normes environnementales, sans oublier les risques d'exploitation abusive de sables de mer, des roches de rivières et de destruction de coraux.

- L'absence de dispositions spécifiques sur la gestion des déchets en milieu scolaire risque de dégrader l'environnement scolaire, notamment les déchets médiaux. Un plan de gestion de déchets en milieu scolaire, incluant l'enseignement et la pratique de l'hygiène et l'assainissement dans les écoles, est nécessaire afin d'améliorer les compétences des enfants sur la protection de l'environnement.

Du point de vue sécuritaire :

- Les problèmes de protection et de sécurité en préélémentaire par l'augmentation des inscriptions et le risque d'exclusion des élèves de l'enseignement primaire. Il est recommandé de rapprocher les locaux des préélémentaires des domiciles des élèves potentiels et d'associer les mairies à la protection et la sécurité de ces préélémentaires.

- L'afflux des mouvements migratoires autour des écoles concernées par le projet peut générer des problèmes sociaux au niveau de leurs localités et des écoles hôtes. Les chefs d'établissements scolaires peuvent être victimes d'agressions verbales de la part des parents d'élèves migrants n'étant pas en règle. Il est recommandé de prévoir des dispositions communautaires de veille de la sécurité et pour prévenir l'escalade de violence en milieu scolaire.

Du point de vue agricole :

- L'inquiétude des agriculteurs face à la pénurie d'eau, le manque de compétences et la défaillance des techniques agricoles, l'insuffisance des moyens pour accroître la production. Un soutien et un accompagnement des groupements des associations et des coopératives d'agriculteurs sont recommandés. Ceci permettra de promouvoir des moyens et techniques de recueil et de stockage d'eau de pluie en vue d'accroître leur production, sans pour autant surexploiter l'eau des rivières ou des réseaux d'adduction d'eau publics.

- L'incapacité de produire des produits bio en quantité suffisante s'ils ne disposent pas d'engrais naturels. Une formation et une assistance technique sur la préparation d'engrais naturels et l'utilisation rationnelle des terres sont requises pour éviter l'usage de pesticides.

En revanche, comme retours positifs, il y a lieu de noter que les membres de conseil d'école et de la communauté se réjouissent des activités du projet, surtout en matière d'augmentation des capacités d'accueil de toutes les écoles et d'une nette amélioration de la qualité des apprentissages des élèves dès les premières années de scolarisation. Ces activités contribueraient à réduire les risques de délinquance juvénile. Le renforcement de leurs rôles et responsabilités sur la prévention et la réduction des risques de santé et de sécurité à l'endroit des acteurs éducatifs est recommandé.

Par ailleurs, l'introduction et le maintien de la cantine scolaire, ainsi que la production agricole s'y rapportant, stimuleraient la scolarisation préélémentaire et primaire. La Chambre d'agriculteurs est à associer à la mise en place de mécanismes de soutien financier local des projets éducatifs au-delà de leur durée de vie.

Ils ont été pris en compte par l'équipe du projet dans l'ajustement des activités du projet. Un résumé des principales recommandations reçues et intégrées dans le PMPP figure dans le tableau 1 de l'annexe.

IV.2. Résumé des besoins des parties prenantes du projet, des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes

Différentes méthodes d'engagement respectant les traditions ainsi que les us et coutumes sont proposées et couvrent les différents besoins des parties prenantes, comme indiqué ci-dessous : **(i)** des réunions et/ou ateliers techniques avec des ordres du jour structurés en présentiel ou en ligne pour les questions d'ordre technique ; **(ii)** des ateliers de formation, de réflexion, de partage d'expériences selon le package de formation prévu; **(iii)** approche inclusive et participative de communication pour tout type de regroupement(des réunions/discussions de groupes de discussion, les brailles, les langues de signe, les supports imagés et des vidéos adaptés avec des sous-titrages en gros caractère, etc.) ; **(iv)** approche andragogique et méthode pré-post test pour les formations des adultes, **(v)** des sessions d'apprentissage scolaires et démonstratives avec approche pédagogique ; **(vii)** séances d'information et sensibilisation des enfants avec approche pédagogique et de manière ludique ; **(viii)** des séances d'information et de sensibilisation/consultations communautaires en langues locales et avec supports imagés ; **(ix)** séances de suivi de la considération des aspirations des parties prenantes émises ; **(x)** des engagements communautaires avec des leaders paritaires au besoin ; **(xi)** des réunions formelles avec des groupes de parties prenantes spécifiques (ONG, OSC, autorité religieuse) ; **(xii)** des notifications traditionnelles pour la notabilité ; **(xiii)** des entretiens et ou consultations individuels paritaires au besoin ; **(xiv)** des séances séparées de counseling pour enfants, pour les parents des élèves (y compris les femmes élevant seules leurs enfants) et **(xv)** des visites de sites.

IV.3. Plan de mobilisation des parties prenantes

Le plan est porté aux pages suivantes :

Tableau 2. Plan de mobilisation des parties prenantes

Étape du projet	Date/période approximative	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Parties prenantes visées	Responsabilités
Conception du projet		Discussions techniques sur la consistance et les activités des composants du projet	Réunions techniques, entretiens individuels	MEN, Ministère des Finances, les entités gouvernementales associées à la conception	MEN
Préparation du projet	Septembre – Octobre 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif et activités prévues du projet et recueil des préoccupations environnementales et sociales et les aspirations correspondantes. - Divulgateur des drafts du PEES, du PMPP, du check-list PGES et recueil des préoccupations environnementales et sociales et les aspirations correspondantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de consultation publique - des parties prenantes ciblées - Publications sur les sites Web du MEN et de la Banque mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> - Représentants de toutes les parties prenantes - Toutes les parties prenantes 	MEN, Equipe Banque mondiale
Lancement officiel du projet	1 à 2 (deux) mois après l'effectivité du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Introduction du projet - Actualisation des activités du projet après ajustement (si requis) - Divulgateur des versions abrégées de la documentation E&S 	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier de travail après recrutement du pool technique central - Atelier de lancement 	<ul style="list-style-type: none"> - Pool technique central, UEP, - Comité de Pilotage, Pool technique central, UEP, Ministères concernés, OSC, ONG, représentants du corps enseignants, 	<ul style="list-style-type: none"> - UEP, Pool technique central, - UEP, Pool technique central, MEN en collaboration avec Préfets, Maires
			<ul style="list-style-type: none"> - Suivant les types de parties prenantes ciblées : 	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les parties prenantes, y compris celles vulnérables 	UEP, Pool technique E&S

			<ul style="list-style-type: none"> • Réunion organisée à l'aide de langage des signes, sous-titrage des textes en gros caractère • Engagement communautaire paritaire avec des leaders femmes • Diffusion vidéo adaptée élaborée dans la langue locale suivant les files 	<ul style="list-style-type: none"> • Celles malentendantes et malvoyantes • Les femmes ne souhaitant se mélanger aux hommes lors des réunions publiques • Les parents d'élèves non instruits, les personnes âgées dont les capacités d'assimilation sont assez faibles 	
Élaboration du Plan de Réinstallation	2 (deux) mois après l'effectivité du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des ménages affectés et des biens impactés par les activités, - Communication des modalités et du processus d'identification des PAP et compensation du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion d'information - Entretien individuel de négociations et visites de sites ou des biens impactés - Entretien individuel en langue locale avec des supports imagés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les PAP susceptibles de perdre les biens possédés (terrain, parcelles de cultures, cultures tous types confondus) et les activités économiques - Les PAP femmes et les PAP hommes à faible niveau d'instruction, voire non instruites. 	UEP, Pool technique E&S, les firmes de consultance (si nécessaire)
Mise en œuvre des programmes d'apprentissage et des réformes des enseignants	Après développement du cadre pédagogique et tout au long du cycle de vie du projet	<ul style="list-style-type: none"> - La digitalisation de l'enseignement notamment la manipulation des tablettes, des outils pédagogiques et pointages numériques, etc.) - Le suivi piloté par les communautés 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers théoriques et pratiques avec des supports imagés et/ou des sous-titrages à gros caractère - Ateliers théoriques et pratiques avec des supports imagés et/ou élaborés dans la langue adaptée à chaque groupe cible) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les personnes à faibles revenus (parents d'élèves, les jeunes et les membres des communautés des villages) non instruits, les personnes souffrant de retards mentaux 	Institutions spécialisées en digitalisation des personnes âgées et éprouvant des difficultés d'assimilation, agents de liaison communautaires, UEP, Pool technique, MEN
Mise en place de l'appui à la santé et à la nutrition des élèves	Dès la mise en œuvre effective de la réforme	La bonne nutrition, la SSR, les mesures préventives des actes VBG/EAS-HS, les questions connexes socio-culturelles et	<ul style="list-style-type: none"> - Séances de sensibilisation démonstrative à l'aide de supports d'apprentissage imagés et des affiches 	<ul style="list-style-type: none"> - Les élèves garçons et filles, les jeunes et les membres des communautés non instruits des villages 	Formateurs spécialisés, UEP, Pool technique, les agents de liaison

	afférente	émotionnelles, et l'intégration pratique dans les matières scolaires	<ul style="list-style-type: none"> - Même séance que précédemment, mais de type paritaire si nécessaire pour la SSR et les questions connexes socioémotionnelles - Supports spécifiques aux malentendants ou malvoyants avec des présentations el langue des signes ou de grosses écritures, et des écritures en brailles 	<ul style="list-style-type: none"> - Les élèves filles, les jeunes filles et les femmes membres des communautés des villages - Les personnes (élèves, jeunes, membres des communautés) malentendants et malvoyantes ou celles âgées 	communautaires, Ministère chargé de la Santé, MEN
Mise en œuvre de l'élargissement du programme « mères leaders »	Après renforcement des capacités des « mères leaders »	Éducation et formation sur les thématiques suivants : la bonne nutrition, SSR, VBG/EAS-HS, et méthodes : intégration dans leurs matières, le développement humain, la diffusion des pratiques familiales positives pour un plus grand engagement parental dans l'éducation de leurs enfants, l'égalité des sexes et la communication sur le changement de comportement pour une parentalité positive et l'autonomisation des femmes, etc..)	<p>Activités pratiques et réunions d'engagement et de sensibilisation communautaires à nuancer suivant les groupes spécifiques (de manière séparée si nécessaire)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les parents d'élèves, les mères des élèves, - Les jeunes, les membres des communautés 	Formateurs spécialisés des « mères leaders », les mères leaders, les agents de liaison communautaires, UEP, Pool technique, MEN, Ministère chargé de la santé
Lancement des travaux	Au plus tard 2 (deux) mois après la validation des études techniques	Nature et consistance des travaux, les risques et impacts environnementaux et sociaux des chantiers de construction, des règles de chantier et les règles de santé et de sécurité au niveau du chantier, le SST, le SSC, le Code de Conduite des Travailleurs, les procédures de	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion technique - Réunion d'information - Intégration des messages prévenant les actes VBG/EAS-HS, le Code de Conduite, des règles de chantier, de 	<ul style="list-style-type: none"> - UEP, Entreprise Travaux, Maître d'œuvre Travaux - La direction, l'équipe d'encadrement et les élèves des écoles publiques et privées concernées - Les travailleurs des entreprises travaux 	UEP, Pool technique E&S, les entreprises travaux, firme de communication

		mécanisme de gestion des plaintes	santé et de sécurité sur le chantier et au niveau des bases-vie) sur les panneaux et les affichages de chantier, - Séance de communication et de sensibilisation – Séance de sensibilisation des groupes spécifiques de type paritaire au besoin	- Les communautés riveraines des écoles publiques où se dérouleront les travaux	
Suivi de l'avancement des travaux	Au plus tard 1 (un) mois après le démarrage des travaux et en continu, tous les mois et à chaque fois que c'est nécessaire	État d'avancement des travaux des mesures GRES par rapport au calendrier des travaux et les indicateurs de résultats Évaluation de la conformité de l'entreprise travaux à l'OHS, à la CHS, au plan EAS-HS	Visites et réunions techniques de chantier Correspondance par mail, par téléphone et reporting régulier convenu entre UEP et Entreprise Travaux et UEP Visite de courtoisie pour les autorités locales et l'UEP Réunion d'information régulière pour les communautés	- Les autorités locales - Les communautés	UEP, Maître d'Œuvre des Techniques, Pool Spécialiste en sauvegarde sociale
Suivi de l'avancement de la mise en œuvre du projet	Tous les mois et pendant les missions de supervision de la Banque mondiale	État d'avancement des travaux des mesures GRES	Visites et réunions techniques de chantier Correspondance par mail, par téléphone et reporting régulier convenu entre UEP et Entreprise Travaux et UEP Visite de courtoisie pour les autorités locales et l'UEP Réunion d'information régulière pour la communauté	- Comité de Pilotage, UEP, Banque mondiale - Les bénéficiaires du projet - Les PAP - Les bénéficiaires du projet	UEP, Spécialiste en sauvegarde sociale de l'UEP
Évaluation à mi-parcours et à la clôture du projet	À mi-parcours et à la fin du projet	Portées des activités, les résultats/indicateurs de suivi	- Réunions de groupe de discussion - Consultation (entretien) individuelle, Réunion d'information régulière - Enquête auprès des bénéficiaires		UEP, Pool Spécialiste chargée de la gestion des risques sociaux de l'UEP

Réception technique des travaux et mise en exploitation des infrastructures scolaires construites/réhabilités	À la réception technique et 15 (quinze) jours au plus tard de cette réception pour la mise en exploitation	Directives sur la maintenance et la gestion des infrastructures scolaires construites/réhabilitées, sur la consistance des manuels et outils de maintenance et de gestion, sur le maintien de l'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de présentation et d'explication des outils et annuels - Séances de sensibilisation des élèves et des enseignants 	<ul style="list-style-type: none"> - La direction et l'équipe d'encadrement des écoles publiques concernées - La direction et l'équipe d'encadrement des écoles publiques concernées - Les élèves, les enseignants, la Direction et l'équipe d'encadrement 	UEP, Maître d'œuvre Technique, Pool Spécialiste chargée de gestion des risques sociaux de l'UEP
---	--	---	--	---	---

Les informations seront communiquées de la manière suivante :

- Les versions mises à jour PMPP, les documents pertinents sur les questions environnementales et sociales dont le Plan VBG/EAS-HS, le PGM0 lite sur le site web du projet en langue française avec des résumés en langue comorienne ;
- Les versions abrégées de ces derniers en affichage en langue locale (suivant les 3 îles) au niveau des communes ou des places publiques des villages concernés ;
- Les procédures du mécanisme de règlement des plaintes en avis public en langue locale (selon les 3 îles), dépliants et brochures d'informations imagés et à travers des réunions de groupes de discussion pour les personnes vulnérables listées dans le tableau 1.
- L'orientation du projet et les mises à jour régulières sur l'évolution du projet sur le site web du projet, en communiqués de presse, et à travers des réunions de discussion distincts (y compris avec les personnes vulnérables du tableau 1.)

IV.4. Informations des parties prenantes

Les parties prenantes seront tenues informées au fur et à mesure de l'évolution du projet, notamment en ce qui concerne les performances en matière environnementale et sociale du projet, la mise en œuvre du PMPP et du Mécanisme de règlement des plaintes, ainsi que l'état d'avancement général de la mise en œuvre du projet.

V. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

V.1. Ressources humaines

Le ou la spécialiste chargée de la gestion des risques sociaux sera chargé (e) des activités de mobilisation des parties prenantes.

Le budget du PMPP est de 185 000 USD et est inclus dans la composante 3, sous-composante 3.2 du projet.

Tableau 3. Prévision budgétaire des activités de mobilisation des parties prenantes

Catégorie budgétaire	Quantité (U ou Fft)	Coûts unitaires (en USD)	Périodes/années	Coûts totaux (en USD)	Observations
1. Estimation des salaires du personnel* et des dépenses connexes					
1a. [Ex. : consultant en communication]	Fft	10 000	3 mois après effectivité du projet	10 000	Coûts à titre indicatif
1b. [Ex. : salaires estimés des agents de liaison communautaires.]	Fft	5 000	Cf. Plan de communication	5 000	Coûts à titre indicatif
2. Événements					
2a. [Ex. : organisation de groupes de discussion]	Fft	10 000	Cf. Plan de communication	10 000	Coûts à titre indicatif
3. Campagnes de communication					
3a. [Ex. : affiches, dépliants]	Fft	10 000	Cf. Plan de communication	10 000	Coûts à titre indicatif
3b. [Ex. : campagne dans les médias sociaux]	Fft	10 000	Cf. Plan de communication	10 000	Coûts à titre indicatif
4. Formations					
4a. [Ex. : formation sur les questions sociales/environnementales pour le personnel de l'UEP et du maître d'œuvre]	Fft	10 000	À la finalisation du recrutement du Pool E&S	10 000	Coûts à titre indicatif
4b. [Ex. : formation sur les violences à caractère sexiste pour le personnel de l'unité d'exécution du projet (UEP) et du maître d'œuvre]	Fft	10 000	Cf. Plan de communication	10 000	Coûts à titre indicatif
5. Enquêtes auprès des bénéficiaires					
5a. [Ex. : enquête sur la perception à mi-parcours du	01	15 000	À mi-parcours du projet	15 000	Coûts à titre indicatif

projet]					
5b. [Ex. : enquête sur la perception en fin de projet]	01	15 000	À la clôture du projet	15 000	Coûts à titre indicatif
6. Mécanisme de règlement des plaintes					
6a. [Ex. : formation des comités du mécanisme de règlement des plaintes]	03	15 000	Après mise en place du MGP	45 000	Coûts à titre indicatif
6b. [Ex. : boîtes à suggestions dans les villages]	Fft	5 000	Après mise en place du MGP	5 000	Coûts à titre indicatif
6c. [Ex. : Supports de communication du mécanisme de règlement des plaintes]	Fft	20 000	Après mise en place du MGP	20 000	Coûts à titre indicatif
7. Autres dépenses					Coûts à titre indicatif
7a. Suivi et supervision de la performance E&S	Fft	20 000	Tous les 3 mois	20 000	Coûts à titre indicatif
BUDGET TOTAL CONSACRÉ À LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (en USD) :				185 000	

V.2. Fonctions et responsabilités de la gestion

Les entités chargées de mener à bien les activités de mobilisation des parties prenantes sont : le ou la spécialiste chargé (e) de la gestion de la gestion des risques sociaux de l'UEP en sera le 1^{er} responsable, les autres spécialistes de l'UEP qui l'appuieront au besoin. Il ou elle travaillera en concert avec les points focaux locaux de gestion de plainte et les représentants des bénéficiaires des activités du projet et des PAP.

Les activités de mobilisation des parties prenantes seront documentées par la version mis à jour du PMPP au besoin après l'effectivité du projet, le plan de communication, une base de données issue des consultations et engagement des parties prenantes, tous les supports de communication élaborés dans le cadre des activités du projet, et de la gestion du MGP,

VI. MECANISMES DE REGLEMENT DES PLAINTES

L'objectif principal d'un tel mécanisme est d'aider à régler les plaintes et les griefs d'une manière rapide, efficace et efficiente qui satisfait toutes les parties concernées.

VI.1. Description du mécanisme de règlement des plaintes

Le tableau ci-après décrit le mécanisme de règlement des plaintes :

Tableau 4. Description du mécanisme de règlement des plaintes

Étape	Description du processus	Délai	Responsabilité
Structure de mise en œuvre du mécanisme de règlement des plaintes	- Le Comité Local de Règlement des Plaintes (CLRP) est au niveau du village avec comme membres : 2 notables, d'une autorité religieuse, et du ou de la représentant (e) de la catégorie sociale du ou de la plaignant (e).	1 semaine au maximum	Chef de village
	- Le Comité Régional de Règlement des Plaintes (CRRP) est institué au niveau de la commune de rattachement du village avec le Maire ou un de ses adjoints, le chef ou un notable du village concerné, le représentant du Maître d'œuvre Technique, les représentants respectifs du conseil communal, la préfecture et de la PAP, le pool E&S de l'UEP.	2 semaines au maximum	Maire de la commune de rattachement du village du plaignant, Pool E&S UEP
	- Le Comité National de Règlement des Plaintes (CNRP) au niveau de Préfecture/Gouvernorat (Représentant de l'Union des Comores), avec le Préfet ou son adjoint, la Direction Déconcentrée de l'Éducation Nationale (Représentant du MEN au niveau National) , OSC, le pool E&S de l'UEP, le coordonnateur de l'UEP et toute autre personne jugée compétente pour régler la plainte.	3 semaines au maximum	Préfet/Gouverneur, Directeur Déconcentré de l'Éducation Nationale, le Pool E&S et/ou le coordonnateur de l'UEP
	- Le recours au tribunal de 1 ^{ère} instance en cas de règlement infructueux au niveau de la 3 ^{ème} instance.	Au prorata	Le juge, le plaignant, et le représentant de l'UEP

Étape	Description du processus	Délai	Responsabilité
Gestion des plaintes	<p>Les plaintes peuvent être déposées par les canaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • [ex. : ligne téléphonique gratuite/ligne de SMS (Service de messages courts) • Courriel • Lettre aux points focaux chargés des plaintes dans les établissements locaux (services déconcentrés du MEN, écoles publiques, Commune, OSC) • Formulaire de plainte à déposer par l'un des canaux susmentionnés • Les personnes qui se présentent sans rendez-vous peuvent déposer une plainte dans un registre de doléances dans un des établissements cités précédemment ou dans une boîte à suggestions de l'UEP 	À la réception de la plainte	Points focaux ou Pool E&S de l'UEP (si boîte de suggestion villages)
Tri, traitement	Toute plainte reçue est transmise au point focal chargé de l'enregistrement de la 1 ^{ère} instance ou de l'entité impliquée directement dans le traitement de la plainte, enregistrée dans le cahier de registre des plaintes de la 1 ^{ère} instance ou de l'entité et classée selon les types de plaintes suivants : Non sensibles (Gouvernance du Projet, Non-respect des procédures, Non-respect des droits humains ¹) /Sensible (harcèlement sexuel, VBG et ASE)	Dès réception de la plainte	Points focaux locaux pour les plaintes
Remerciements et suivi	Le plaignant reçoit un accusé de réception de la plainte par voie de courrier ou par mail officiel.	Dans les deux jours suivant la réception	Points focaux locaux pour les plaintes
Vérification,	L'enquête sur la plainte est menée	Dans les dix jours	Comités de

¹ Gouvernance du Projet : corruption ou fraude, extorsion et détournement de fonds ou de biens publics, non-respect des engagements (ex : non-application des dispositions du Plan d'Action de Réinstallation, mauvais équipement ou matériel, etc.), abus de pouvoir et d'autorité, transparence

Non-respect des procédures : non-respect des dispositifs de passation de marché du projet, non-respect des politiques opérationnelles ou des dispositions environnementales et sociales, non-respect des normes environnementales et sociales.

Non-respect des droits humains : inclusion/exclusion, discrimination, atteinte aux droits ou non-respect des droits humains, des droits des travailleurs, aux VBG, harcèlement sexuel, Violence sur les enfants, mais qui sont liées directement ou indirectement à la mise en œuvre des activités du projet

Étape	Description du processus	Délai	Responsabilité
investigation, action	par le comité ou l'entité concernée. Un projet de résolution est formulé dans un procès-verbal par le Comité de règlement ou l'entité impliqué et communiqué au plaignant par voie de courrier ou par mail officiel.	ouvrables	Règlement des plaintes à qui est adressée la plainte, composés de leurs membres respectifs
Suivi et évaluation	Les données relatives aux plaintes sont collectées auprès des points focaux cités précédemment et communiquées au Pool chargé de la sauvegarde sociale tous les 7 jours. Un état d'avancement du traitement des plaintes est partagé régulièrement aux plaignants pour les rassurer.	Une fois toutes les semaines	Tous les agents chargés de l'enregistrement et le suivi ou le point focal des entités et des comités concernés, UEP
Retour d'information	Les commentaires des plaignants concernant leur satisfaction à l'égard du règlement des plaintes sont recueillis par voir de courrier ou par mail officiel ou verbalement.	Après réception par le plaignant de la fiche de synthèse des décisions.	Tous les Comités concernés, UEP
Formation	Les besoins en formation du personnel/des consultants de l'UEP, des maîtres d'œuvre et des consultants chargés de la supervision sont les suivants : (i) Procédures de mécanisme de règlement des plaintes, (ii) Analyse du bien-fondé et de l'éligibilité et des procédures d'investigation des plaintes, (iii) Suivi, surveillance et consolidation des données sur les plaintes, (iv) Élaboration du rapport trimestriel sur les plaintes reçues	Après validation du mécanisme de règlement des plaintes à opérationnaliser	UEP, Firme ou consultant spécialisé en règlement de plaintes
Le cas échéant, versement de réparations à la suite du règlement de la plainte	Après analyse de l'éligibilité de la plainte, des consultations requises auprès des différentes sources, une fiche synthétisant les plaintes, les décisions prises, les recommandations de compensations, et les bénéficiaires, dûment signée par les parties concernées est transmise au plaignant. Toutes initiatives pour réparer sont à concrétiser, y compris le paiement des compensations y afférentes à qui de droit.	Selon les recommandations émises dans la fiche de synthèse des décisions et des recommandations	Entité concernée, UEP

Le mécanisme de règlement des plaintes prévoit une procédure d'appel si le plaignant n'est pas satisfait de la résolution proposée de la plainte. Une fois que tous les moyens possibles pour régler la plainte ont été proposés et si le plaignant n'est toujours pas satisfait, il doit être informé de son droit de former un recours en droit.

Le cas échéant, le projet mettra en place d'autres mesures pour le traitement des plaintes sensibles et confidentielles, y compris celles liées à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels, conformément à la Note de bonnes pratiques du CES de la Banque mondiale sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels. Aussi, le MRP lié à la VBG prévoit le dépôt et le traitement des plaintes par des organismes spécialisés. Le Projet travaillera donc, en étroite collaboration avec les organismes spécialisés dans le traitement de VBG comme les Centres d'écoute, les associations/ONGs, la Gendarmerie. Un protocole spécifique de prise en charge de ces cas sera établi entre le Projet et ces entités spécialisées. Le dépôt des plaintes de ce type sera orienté vers ces entités spécialisées.

Tel qu'il sera intégré dans le PGMO lite et conformément aux lois nationales sur le travail, un MGP spécifique aux travailleurs (entreprise, Projet) auquel les travailleurs peuvent faire recours pour les plaintes relevant du non-respect du contrat, des différends entre les travailleurs et leur employeur. Un comité de gestion des différends des travailleurs, comprenant les représentants du projet, des travailleurs et d'autres entités concernées, s'occupera de la résolution à l'amiable des cas.

La Banque mondiale et l'Emprunteur ne tolèrent pas les représailles et les mesures de rétorsion à l'encontre des parties prenantes aux projets qui partagent leurs points de vue sur les projets financés par la Banque.

Toute personne ou communautés qui ont des doléances ou plaintes par rapport au projet sous financement de la Banque Mondiale peut ou peuvent déposer des plaintes directement au niveau de cette institution à travers le site web du GRS (www.worldbank.org/grs), ou par courriel à l'adresse grievances@worldbank.org, ou par lettre transmise ou remise en mains propres au bureau de la Banque Mondiale. Pour cela, après réception de la plainte par le Service de Règlement des plaintes et analyse de sa recevabilité, le motif de la plainte est examiné. La Banque propose au plaignant des solutions assorties d'un calendrier de mise en œuvre. En cas d'acceptation de la solution par le plaignant, l'équipe du Projet applique les solutions retenues et la Banque en assure le suivi. Au cas où le plaignant n'est pas satisfait de la solution proposée par la Banque mondiale, ce dernier peut soit porter la plainte à une instance supérieure du Service de Redressement des Plaintes et Grievs au sein de la Banque mondiale soit à une autre juridiction internationale compétente ou faire un recours judiciaire au niveau national.

VII. SUIVI ET RAPPORTS

VII.1. Résumé des dispositions de suivi et d'établissements des rapports de mise en œuvre du PMPP

La performance des activités menées sera appréciée à partir des indicateurs suivant : *Nombre de réunions d'engagement communautaires menées pour discuter de l'évolution du projet; Nombre de séances de sensibilisation en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux réalisées ; Taux d'augmentation des connaissances acquises des groupes ciblés après participation aux réunions de sensibilisation, d'ateliers d'apprentissages théoriques et pratiques, Importance de la participation générée de ces réunions et séances de sensibilisation ; Nombre de supports de communication élaborés et installés par rapport au nombre d'écoles publiques et/ou privées, de villages limitrophes à ces écoles, de communes, de préfectures préfecture ; Taux de satisfaction des parties prenantes à la prise en compte de leurs recommandations en cohérence par rapport à leurs préoccupations ; Nombre des membres de la communauté ayant participé aux séances de renforcement de capacité de ces parties prenantes en matière de suivi et évaluation des activités, Taux d'augmentation des connaissances acquises par ces dernières; Nombre de plaintes reçues ; Nombre de plaintes traitées ; Nombre de plaintes reçues relatives aux méthodes de mobilisation des parties prenantes ; Taux de satisfaction des plaignants après traitement des cas,etc.* Il est à noter que cette liste d'indicateurs n'est pas exhaustive et sera actualisée au fur et à mesure dans les versions mises à jour du présent PMPP.

Par ailleurs, les parties prenantes seront impliquées dans les activités de suivi et d'établissements des rapports par le biais des évaluations participatives du projet au cours de la mise en œuvre, à mi-parcours et avant la clôture. Elles seront associées à travers des enquêtes sur la perception des activités de mobilisation effectuées. Leurs appréciations de la performance du projet ainsi que leurs recommandations aux réajustements de la stratégie seront également recueillies.

VII.2. Rapports aux groupes de parties prenantes

Le PMPP sera périodiquement révisé et mis à jour, le cas échéant, pendant la mise en œuvre du projet. Les synthèses mensuelles et les rapports trimestriels sur les plaintes du public, les demandes de renseignements et les incidents connexes, ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives/préventives associées, seront rassemblés par le responsable et transmis à la direction générale du projet. Les synthèses trimestrielles fourniront un mécanisme permettant d'évaluer à la fois le nombre et la nature des plaintes et des demandes d'information, le profil des plaignants, la capacité du projet à y répondre de manière diligente et efficace ainsi que les synthèses des dispositions prises. Les informations sur les activités d'engagement public menées par le projet au cours de l'année peuvent être transmises aux parties prenantes de différentes manières : sur le site web du projet, par communiqués de presse, par avis public en affichage, à travers des brochures d'informations et des réunions communautaires (paritaires si nécessaire).

ANNEXES

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Ministère de l'Éducation Nationale, de
l'Enseignement, de la Recherche
Scientifique, de la Formation et de
l'Insertion Professionnelle



جمهورية القمر المتحدة

وحدة تضامن تنمية

وزارة التربية الوطنية و التعليم و البحث العلمي
و التدريب و التكامل المهني

ANNEXE 1 :

SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

CONSULTATION PUBLIQUE DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DU PROJET DE
RENFORCEMENT DE L'ÉDUCATION POUR AMÉLIORER LES RÉSULTATS EN MATIÈRE
DE CAPITAL HUMAIN FINANCE PAR LA BANQUE MONDIALE.

Niveau	Parties prenantes représentées:	Nombre d'hommes	Nombre de Femmes	Nombre de personnes résidant dans les milieux ruraux	Nombre de personnes résidant dans les milieux urbains	Nombre de personnes âgées de plus de 25 ans	Personne âgée de moins de 25 ans	Personnes à handicap
Central	Départements centraux du MEN	7	4	5	6	21	0	0
	Université des Comores	0	0	0	0	0	0	0
	Ministère de la production, environnement, énergie, industrie et artisanat	1	0	1	0	1	0	0
	Ministère de la santé, de la solidarité, de la protection sociale et de la promotion genre	1	1	1	1	2	0	0
	ANADEN	1	0	1	0	1	0	0
Insulaire et local	Départements Régionaux du MEN	7	5	9	3	12	0	0
	Enseignants / Chefs d'établissement	6	7	8	8	16	0	0
	Parents / membres de la communauté	16	8	24	0	21	3	0
	Centres de santé de base /	1	0	1	0	1	0	0

Associations /coopératives d'agricultrices	7	1	8	0	8	0	0
Association pour assistance des enfants handicapés	0	1	0	1	1	0	0
Autres: à préciser : Mairies : Wani et Mutsamudu	3		1	2	3	0	0

Synthèse des résultats de la consultation publique menée au niveau central et insulaire

Niveau	Préoccupations environnementales et sociales si on met en œuvre ce projet.	Vos aspirations (recommandations) pour éviter/atténuer ces préoccupations énoncées
Central	<p>1. Le manque de synergie entre les projets du MEN en cours d'exécution ou en préparation pourrait générer des situations d'incompréhension d'une part, dans la mise en œuvre des activités et la prise en compte des questions environnementales et sociales pour les mêmes types d'activités dans le secteur de l'éducation, d'autres parts.</p> <p>2. Les écoles privées n'étant pas bénéficiaires directs du projet, l'amélioration des conditions dans les écoles publiques pourrait créer des effets sociaux par l'afflux massif des élèves dans le public, ce qui pourrait engendrer des situations de discriminations, d'exclusion de certains enfants, en raison de manque des capacités d'accueil suffisantes ou d'autres considérations sociales</p>	<p>1. Mettre en place un cadre de concertation et de collaboration entre les projets du MEN pour faire respecter les normes environnementales et sociales de la même façon pour le même type d'intervention dans l'ensemble du système éducatif (Réf. NES N° : 10.1)</p> <p>2. Soutenir le MEN dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de collaboration et de complémentarité entre l'enseignement public et les établissements privés cela pour permettre de faciliter la gestion de la scolarité de tous les élèves et d'atténuer les effets et les risques liés à l'afflux massif de faux cursus scolaires et à l'utilisation de documents scolaires frauduleux. (Réf. RC1)</p>
	<p>3. La qualité de la collation scolaire ou la nutrition scolaire offerte doit être</p>	<p>3. Prévoir une assistance technique nationale et internationale</p>

Niveau	Préoccupations environnementales et sociales si on met en œuvre ce projet.	Vos aspirations (recommandations) pour éviter/atténuer ces préoccupations énoncées
	<p>rigoureusement surveillée pour éviter des problèmes de santé des élèves en milieu scolaire et être bénéfique aussi bien pour les familles vulnérables que pour les familles aisées, ainsi que les établissements scolaires publics et privés ;</p> <p>4. Les constructions et réhabilitations scolaires aux Comores sont anormalement coûteuses et ne sont pas assez durables à cause des matériaux de construction utilisés en violation souvent des mesures de protection de l'environnement de la biodiversité, ce qui signifie que l'enveloppe prévue pour les constructions et les réhabilitations ne sera pas suffisante, mais en plus des risques d'exploitation abusive des salles de mer, des coraux, des roches de rivières, etc.</p> <p>5. Toutes les écoles, les communautés, les associations, les coopératives d'agriculteurs, etc. associées dans la mise en œuvre du projet n'ont pas la même compréhension des enjeux et effets engendrés par leurs implications et participation au projet, notamment en ce qui concerne la cantine scolaire</p> <p>6. L'absence de dispositions spécifiques pour la gestion des déchets en milieu scolaire risque de nuire à l'environnement scolaire,</p>	<p>intermittente tout au long de la mise en œuvre de ce volet de collation scolaire et nutrition scolaire pour prendre toutes les dispositions nécessaires d'application stricte des normes de santé en milieu scolaire et sensibiliser les parents sur le bien-être nutritionnel et du rôle de la bonne nutrition dans le développement sociocognitif de l'enfant (Réf. NES No :1.4).</p> <p>4. Réaliser au préalable une ou des études d'impact des bâtiments scolaires existants pour évaluer la résilience des salles de classe existantes et les matériaux utilisés en vue de proposer de nouveau type de construction scolaire moins coûteuse, résiliente, climato intelligente (Réf. NES N° :4.2)</p> <p>5. Impliquer la chambre d'agriculture dans le processus afin d'incorporer systématiquement les aspects pertinents de normes environnementaux et sociaux dans les Termes de références, dans les appels d'offres des prestataires et fournisseurs de service, et même dans les formations et faire passer une étape expérimentale ou pilote avant la généralisation de l'ensemble des écoles (Réf. NES N° :1.3)</p> <p>6. Mettre en place un Plan de gestion des déchets en milieu scolaire, incluant l'enseignement et la pratique de l'hygiène et l'assainissement dans les écoles afin d'améliorer les compétences</p>

Niveau	Préoccupations environnementales et sociales si on met en œuvre ce projet.	Vos aspirations (recommandations) pour éviter/atténuer ces préoccupations énoncées
	<p>avec une attention particulière sur les déchets médicaux ;</p> <p>7. L'amélioration des conditions favorables de consommation de l'énergie, de l'eau ou d'autres services dont les communautés locales ne disposent pas, pourrait attirer des événements sociaux de la localité dans les écoles publiques ou susciter des actes de destruction de l'environnement scolaire</p> <p>8. Le document des normes de construction scolaire du MEN date de très long temps, et n'a pas pris en compte des dimensions des changements climatiques et de résilience, ce qui fait que les projets se réfèrent à d'autres normes de construction, mais les questions liées aux urgences en milieu scolaire sont prises en compte de manière différente.</p> <p>9. La taille, l'envergure et la durée du projet méritent une attention particulière et nécessitent une unité de gestion très forte avec un personnel qualifié, compétent et en nombre suffisant surtout que le projet s'annonce comme un nouveau point de départ des interventions de la banque mondiale dans le secteur de l'éducation dans un contexte de changement institutionnel récurrent aux Comores.</p>	<p>des enfants sur la protection de l'environnement (Réf. NES N° :3.1).</p> <p>7. Impliquer les mairies et toutes structures communautaires susceptibles de veiller à la pérennisation de la disponibilité de l'énergie, de l'eau, d'autres services dans les écoles publiques pour sécuriser les installations et infrastructures scolaires et assurer la résilience de l'école (Réf. NES N° :3.2).</p> <p>8. Appuyer le MEN à réviser les normes de constructions scolaires en incluant la résilience, le climato intelligente et la numérisation, au préélémentaire, primaire, collège ou lycée tout en tenant compte des besoins des enfants (jeux, travail, repos, cantine scolaire ainsi que l'Éducation physique et sportive (Réf. RC1 : Renforcement des capacités).</p> <p>9. Mettre en place une unité de gestion du projet autonome, dotée de personnel qualifié, avec un poste spécifique ment dédié à la gestion des questions environnementales, sociales, sanitaires et sécuritaires, y compris dans les situations d'urgence pour garantir la mise en œuvre efficace et interagir de façon efficiente avec le MEN pour l'atteinte des résultats et l'appropriation des interventions du projet</p>
<i>Départements Régionaux du MEN</i>	<p>10. Les parents pauvres non instruits se tiennent très souvent à l'écart des activités sociales, notamment éducatives, surtout dans les milieux où les sensibilités culturelles sont marquées</p>	<p>10. Soutenir les associations des parents d'élèves et communautaires pour identifier et impliquer les familles vulnérables dans les activités éducatives et veiller à leur</p>

Niveau	Préoccupations environnementales et sociales si on met en œuvre ce projet.	Vos aspirations (recommandations) pour éviter/atténuer ces préoccupations énoncées
	<p>11. Les pesanteurs culturelles et religieuses qui poussent les familles à faire inscrire leurs enfants à l'enseignement coranique avant d'accéder à l'enseignement scolaire pourraient empêcher l'accès à l'enseignement préélémentaire de plusieurs enfants (en cas d'exigence des maîtres coraniques ou des parents) ou susciter des critiques des religieux (en absence d'implication des instances religieuses du pays pour rompre avec ces pratiques anciennes, surtout dans certaines zones rurales)</p>	<p>engagement pérenne pour changer leur situation sociale (Réf. NES N° :10.1)</p> <p>11. Mettre en place des mécanismes d'information, sensibilisation et collaboration avec les maîtres des écoles coraniques dans les localités pour aider les parents à faire inscrire leurs enfants à l'enseignement préélémentaire public selon leur convenance, et collaborer avec les instances religieuses du pays pour instaurer un système intégré d'enseignement préélémentaire dans l'ensemble du pays (Réf. NES N° :10.1)</p>
<i>Enseignants / Chefs d'établissement</i>	<p>12. L'augmentation rapide des inscriptions des élèves au préélémentaire pourrait créer des problèmes de sécurité et de protection des enfants surtout en l'absence des personnels assistants et susciter des sentiments de discrimination dans les écoles primaires publiques</p> <p>13. Les mouvements migratoires des familles pour s'installer dans les milieux où elles peuvent inscrire leurs enfants dans les écoles ayant les bonnes conditions d'enseignement pourront s'intensifier souvent avec leurs lots de difficultés sociaux, résistances ou négligences de se conformer aux dispositions de l'école, menaces et propos violents à l'endroit des chefs d'établissement ou des enseignants</p>	<p>12. Séparer si possible les locaux du préélémentaire de ceux de l'élémentaire, rapprocher ceux des tout petits près de leurs domiciles, et impliquer fortement les mairies et les conseils d'école pour aider les directions des écoles à la sécurité et à la protection des enfants (Réf. NES N° :10.1)</p> <p>13. Envisager des dispositions communautaires pérennes d'information, communication, sensibilisation aux parents d'élèves, tout au long de l'année scolaire pour éveiller leurs consciences, prévenir et atténuer les conflits et problèmes de sécurité humaine et de violence en milieu scolaire (Réf. NES N° :10.1)</p>
<i>Parents / membres de la communauté</i>	<p>14. Les membres de conseil d'école et de la communauté éducative rencontrés ont manifesté un grand intérêt par rapport aux activités du projet, surtout aux actions envisagées pour accroître les capacités d'accueil des toutes les</p>	<p>14. Renforcer les rôles et responsabilités des conseils d'écoles et les communautés éducatives pour veiller efficacement à la réduction des risques de santé et de sécurité de tous les acteurs éducatifs impliqués</p>

Niveau	Préoccupations environnementales et sociales si on met en œuvre ce projet.	Vos aspirations (recommandations) pour éviter/atténuer ces préoccupations énoncées
é	écoles et de favoriser la qualité des apprentissages des élèves dès les premières années de scolarisation, ce qui contribuerait à leurs yeux à la réduction des risques de délinquance juvénile en l'absence d'éducation de qualité pour leurs enfants	dans les activités du projet au profit de l'école de la localité (Réf. NES N° :4.2 et NES N° :10.1)
<i>Centres de santé de base /</i>	15. La mise en place des activités de la santé scolaire, en l'absence d'une stratégie nationale appropriée et de cadre de collaboration formel entre le ministère de la Santé et celui de l'Éducation, pourrait exacerber les dysfonctionnements sociaux existants entre les secteurs, conduisant éventuellement aux blocages des activités du projet.	15. Mettre en place un cadre de partenariat formel entre l'Éducation, la Santé, et la Protection Sociale ainsi que la stratégie nationale de la Santé scolaire, intégrant les aspects environnementaux et sociaux à prendre en compte dans sa mise en œuvre, y compris dans les situations d'urgence afin de garantir l'harmonie et la collaboration dans les interventions (Réf NES N° :4.2).
<i>Associations /coopératives d'agriculteurs</i>	<p>16. Les agriculteurs manifestent leur inquiétude face au problème persistant de manque d'eau pour accroître leur production, mais aussi l'insuffisance des compétences, de technique et moyens pour trouver des alternatives comme le recueil et le stockage de l'eau de pluie pour obtenir de l'eau de façon permanente</p> <p>17. Les agriculteurs estiment qu'en raison du manque d'appui ou de fournisseurs pour produire des engrais naturels, ils risquent de faire recours à l'usage des pesticides et des engrais chimiques, ce qui ne leur offre pas possibilité de cultiver des produits bio en quantité suffisante</p> <p>18. Les agriculteurs soutiennent qu'avec l'introduction de la cantine scolaire à base de produits locaux stimulerait l'envoi de leurs enfants en âge légal de préscolarisation et favoriserait la mise en place des mécanismes d'autofinancement pour pérenniser la collation scolaire et la production</p>	<p>16. Assister et accompagner les groupements des associations des agriculteurs en coopératives d'agriculteurs et les doter des moyens et techniques de recueil et de stockage d'eau de pluie pour accroître leur production sans faire usage d'exploitation abusive de l'eau des rivières ou de réseau d'adduction d'eau public (Réf. NES N° :3.2 et NES N° :10.1)</p> <p>17. Assister et former les coopératives d'agriculteurs pour préparer leurs propres engrais naturels en quantité suffisante et veiller à une utilisation rationnelle de la terre permettant d'offrir des produits bios (Réf. NES N° :3.2)</p> <p>18. Utiliser les canaux de la Chambre d'agriculture et des coopératives d'agriculteurs pour sensibiliser les familles vulnérables sur la scolarisation de leurs enfants en âge du préélémentaire et sur le soutien financier local au projet éducatif des</p>

Niveau	Préoccupations environnementales et sociales si on met en œuvre ce projet.	Vos aspirations (recommandations) pour éviter/atténuer ces préoccupations énoncées
	agricole.	écoles primaires publiques d'accueil pour la pérennisation des activités au-delà du projet (Réf. RC1)
<i>Association pour assistance des enfants handicapés</i>	19. Les enfants vivant avec handicap accèdent rarement à l'école, et l'absence d'information aussi bien dans les communautés locales que dans le système scolaire pourrait conduire à la marginalisation accrue de ces enfants	19. Identifier et renforcer les associations qui s'occupent des enfants vivants avec handicap pour mener des recensements réguliers dans les localités et veiller à leur scolarisation (Réf. NES N° :10.1)
<i>Autres : à préciser : Mairies</i>	20. Les responsables des mairies consultés déplorent que beaucoup d'actions des projets de développement sont engagées dans leurs communes sans que les mairies soient impliquées pour qu'elles puissent jouer leurs rôles et veiller notamment aux respects des normes environnementales et sociales pour le bien-être et la sécurité de la population	20. Veiller à l'implication et la participation accrue des Mairies dans la surveillance et le contrôle des aspects environnementaux et sociaux susceptibles d'être générés par les activités du projet (Réf. NES N° :3.2 et NES N° :10.1)

Conclusions

Ce procès-verbal de la consultation publique a suivi les instructions du guide méthodologique, concernant surtout :

- ✓ la présentation du projet aux parties prenantes en se basant sur la note conceptuelle mise à la disposition du MEN pour les informer sur (i) les objectifs et résultats attendus du projet (ii) les composantes (iii) l'arrangement institutionnel (iv) le début et la fin du projet ;
- ✓ l'indication des préoccupations environnementales et sociales par les parties prenantes si le projet est mis en œuvre ;
- ✓ le recueil de leurs aspirations (recommandations) pour éviter/atténuer ces préoccupations énoncées.

Les résultats de la consultation publique sont effectivement synthétisés en regroupant les avis du même ordre d'idée en une seule formulation, pour éviter les redondances et pour mieux suivre durant la mise en œuvre du projet.

Les listes de présence des parties prenantes consultées sont jointes en annexes

Profils des participants définis par la BM pour la réunion de consultation publique pour la préparation du Plan d'Engagement Environnement Social (PEES) de la BM.

Noms et prénoms	Profil	Zone		Situation		Structure
		Rurale	Urbaine	Pauvre	Aisée	
Mohamed Abdou	Directeur Enseignement primaire		X		X	MEN
Aoulade Soidri	Directeur Enseignement secondaire		X	X		
Hakika M'sahazi	Éducation des filles/EP/EVH	X	X		X	
Nassuf Moindjie	Communication	X			X	
Mourssouady El Mounaouir	Innovation technologique		X		X	
Faouzia Binti Ibrahim	Foncier	X			X	
Mme Housnati Mchangama	Base de données	X			X	
Mohamed Soidri	Ressources humaines	X		X		ENSEIGNANT
Halima Ahamada	Enseignante Prélémentaire		X		X	
Zahaithou Halidi	Enseignante Primaire		X	X		
Mohamed Abdou Razak	Enseignant Secondaire		X	X		UDC
Said SOULE SAID	Chargé du partenariat		X		X	
Mariama Soilihi	Parent Prélémentaire		X	X		PARENTS
Hassani MMADI	Parent Primaire	X		X		
Said Mohamed Zitoumbi	Parent Secondaire	X			X	
Bakary MOUZE MOGNE	Chargé des normes infrastructures résilientes au changement climatique		X		X	Ministère de production, environnement, énergie, industrie artisanat
Ansaf	Chargé de l'énergie		X		X	
Dr MIRIAM MOURCHID	Chargé de la santé	X			X	Ministère de santé et de protection sociale
Elamine	Chargé protection sociale	X		X		
		X		X		ANADEN
Dr Mbae	CMU M'bouèni		X		X	Centres santé de base
Dr Nassuf	CMU Ouzioini	X		X		
ALI MOUIGNIDAHO	Chambre d'agriculture		X	X		Associations /coopératives d'agricultrices
Marahaba			X	X		Association pour assister des enfants handicapés
Said SOULE SAID	SG/Coordinateur/Superviseur	X			X	MEN
Bakary MOUZE MOGNE	Animateur (ESU-MEN)		X		X	STP

Djaé MDAHOMA	Présentateur (base de données MEN)		X		X	
Hafssoitie SOIDIK	Secrétaire (petite enfance MEN)	X		X		
Zalhata MSAIDIE	Responsable des présences		X	X		
Djaffar LADHATI	Facilitateur (coordinateur technique-STP)	X		X		

ANNEXE 2 :

Modèle de fiche de plainte

MODÈLE DE FICHE DE PLAINTE

PROJET DE RENFORCEMENT DE L'ÉDUCATION "POUR AMÉLIORER LES RÉSULTATS EN
MATIÈRE DE CAPITAL HUMAIN

FICHE N°01

Date : _____

Village de : Fokontany de : Commune de :

Dossier N°

PLAINTE

Nom du plaignant : _____

Adresse : _____

Village: _____

Contact (téléphone, email) : _____

DESCRIPTION DE LA PLAINTE

.....
.....
.....

[Date et lieu]

[Date et lieu]

[Signature du plaignant
plainte]

[Signature du responsable de réception de la
plainte]

OBSERVATIONS SUR LA PLAINTE

.....
.....

[Date et lieu]

(Signature du Responsable du traitement (Chef de Village ou du Fokontany))

RÉSOLUTION

.....
.....

Date de la restitution du résultat au plaignant

[Date et lieu]

ou du Fokontany)

[Signature du Responsable du traitement (chef de village

ANNEXE 3 : Modèle de registre d'enregistrement des plaintes

MODÈLE DE REGISTRE D'ENREGISTREMENT DES PLAINTES

Projet de Renforcement de l'Éducation pour améliorer les résultats en matière de capital humain

Fiche n°2

REGISTRE D'ENREGISTREMENT DES PLAINTES

CODE	Date de réception doléances	Constat				Niveau de traitement	Analyse des causes	Identification des actions de réponses	Planification des actions		Mise en œuvre des actions	Suivi et mesure d'efficacité des actions mises en place		Délai de traitement	ÉTAT
		Sources des Données /Informations	Constat / Description de la doléance	Entités/Parties intéressées concernées	Catégorie de doléance				Responsable	Date		Mesure d'efficacité des actions	Justificatifs		

¹ Aux fins d'un engagement efficace et adapté, les parties prenantes au(x) projet(s) proposé(s) peuvent être réparties dans les catégories de base suivantes :

- **Parties concernées** : Personnes, groupes et autres entités de la zone d'influence du projet qui sont directement influencés (réellement ou potentiellement) par le projet et/ou qui ont été identifiés comme étant les plus susceptibles de subir des changements liés au projet, et qui doivent être étroitement associés à l'identification des impacts et de leur importance, ainsi qu'à la prise de décision concernant les mesures d'atténuation et de gestion.
 - **Autres parties intéressées** : Individus/groupes/entités qui ne subissent peut-être pas des impacts directs du projet, mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts comme étant affectés par le projet et/ou qui pourraient affecter le projet et le processus de sa mise en œuvre d'une manière ou d'une autre.
 - **Groupes vulnérables** : Les personnes susceptibles d'être touchées de manière disproportionnée ou encore plus défavorisées par le(s) projet(s) par rapport à d'autres groupes en raison de leur statut vulnérable, et qui peuvent nécessiter des efforts d'engagement particuliers pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet.
 - Il est important de noter que les projets ont parfois plusieurs composantes avec des groupes de parties prenantes très différents pour chacune d'entre elles. Ces différentes parties prenantes doivent être prises en compte lors de la préparation du Plan de mobilisation des parties prenantes.
- ii Il est particulièrement important de comprendre si les impacts du projet peuvent toucher de manière disproportionnée les personnes ou les groupes défavorisés ou vulnérables, qui n'ont souvent pas la possibilité d'exprimer leurs préoccupations ou de comprendre les effets d'un projet, et de veiller à ce que la sensibilisation et l'engagement des parties prenantes soient adaptés pour prendre en compte les sensibilités, les préoccupations et les spécificités culturelles de ces groupes ou personnes, et pour garantir une compréhension totale des activités et des avantages du projet. L'engagement auprès des groupes et des personnes vulnérables nécessite souvent l'application de mesures et d'une assistance spécifiques visant à faciliter leur participation à la prise de décisions liées au projet, de sorte que leur sensibilisation et leur contribution au processus global soient proportionnelles à celles des autres parties prenantes.